



Une commission ABF c'est quoi ?

- Une commission est un groupe d'**adhérent-e-s ABF** qui travaille ensemble sur une thématique afin de répondre aux objectifs et besoins de l'association, formalisés dans une lettre de mission ;
- Une commission est une instance où l'on travaille ensemble à des activités, à des projets où l'on partage ses connaissances et compétences au profit d'actions concrètes, en faveur de l'ABF et des bibliothèques ;
- Chaque membre contribue au travail commun en fonction du temps qu'il peut y consacrer puisque l'activité reste bénévole, sur son temps de travail ou en dehors selon ce que permet ou non sa collectivité/institution. L'essentiel est d'être actif et de participer régulièrement aux échanges et travaux ;
- Les échanges et travaux se font principalement à distance, il est également possible de tenir des réunions en présentiel au siège parisien ou ailleurs, les frais occasionnés peuvent être pris en charge par l'ABF ;
- Les commissions peuvent être sollicitées par les groupes régionaux pour apporter une expertise dans leur domaine. Elles peuvent les conseiller dans l'élaboration d'un programme de journée d'étude et y intervenir ;
- Les commissions sont invitées à participer au congrès annuel, dans le cadre des tables rondes, rencontres ou ateliers participatif ou sur le speed dating des commissions.

Pour en savoir plus "dans les textes" :

- La lettre de mission qui détaille les "droits et devoirs".
Être membre d'une commission, c'est s'engager à :
 - être adhérent-e ABF à titre individuel ;
 - se rendre disponible pour les réunions de travail ;
 - participer activement et régulièrement aux échanges de la commission ;
 - utiliser les outils collaboratifs mis à disposition ;
 - avoir envie d'œuvrer en faveur de l'ABF et des bibliothèques.
- L'article 9 du règlement intérieur.

Comment rejoindre une commission ?

Pour rejoindre une commission, inutile d'être élu-e au CA de votre groupe régional, il suffit d'être adhérent-e ! Envoyez un mail à la commission qui vous intéresse, expliquez brièvement vos motivations, ce que vous pourriez, ou avez envie, d'apporter au groupe.

Certaines commissions ont déjà de nombreux membres, il est possible que vous deviez patienter un peu, selon les besoins et projets de la commission. D'autres ont besoin de membres pour mettre en œuvre leurs projets. Toutes les bonnes volontés, les idées et les forces vives sont les bienvenues !

La-le responsable de commission, comment et pourquoi ?

Chaque commission a un-e responsable ou des co-responsables, interlocuteur-ric-e-s privilégié-e-s du Bureau national pour communiquer sur les activités de la commission.

Chaque responsable de commission siège également au Conseil national, constitué des président-e-s de groupes, qui se réunit quatre fois par an. Les avis des responsables de commission y sont consultatifs, elles-ils

n'ont pas de droit de vote. Contrairement aux président·e·s de région, les responsables de commission n'ont pas de durée de mandat précise ou même de calendrier arrêté.

La·le candidat·e au poste de responsable doit candidater auprès du Bureau national, qui ajoute sa nomination à l'ordre du jour du Conseil national. Seuls les membres votant du CN participent ensuite à son élection.